



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des apprentissages
du Campus Notre-Dame-de-Foy**

Février 2019



Québec, le 25 mars 2019

Monsieur Guy Dufour
Directeur général
Campus Notre-Dame-de-Foy
5000, rue Clément-Lockquell
Québec (Québec) G3A 1B3

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 28 février 2019, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Campus Notre-Dame-de-Foy, adoptée par son conseil d'administration le 11 décembre 2018. Cet examen, réalisé conformément au Cadre de référence (mai 2012) de l'évaluation des PIEA, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente (26 septembre 2018), la Commission avait jugé entièrement satisfaisante la PIEA de votre établissement.

Des corrections ont été apportées à l'article 4.4 de la PIEA qui porte sur l'incomplet permanent. Ces dispositions sont conformes au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). La Commission maintient donc son jugement, soit que la politique est **entièrement satisfaisante**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes meilleures salutations.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Sonia Gaudreault, directrice des études